



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 67018

Texte de la question

M. Christophe Premat alerte M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les conséquences de la suppression de 5 ETP au consulat d'Edimbourg en Écosse. Ce consulat serait transformé en "consulat d'influence" avec une nouvelle répartition des tâches. Cette suppression a été annoncée et s'est révélée un choc pour nos compatriotes vivant en Écosse à l'heure où une dévolution plus forte des pouvoirs est négociée avec cette région. En outre, il avait attiré son attention sur la surcharge des effectifs du consulat de Londres. Cette décision risque d'accentuer cette surcharge même si un renfort a été annoncé récemment. Il aimerait savoir si un dialogue plus construit dans le temps pourrait être engagé afin de répondre au mieux aux besoins de nos compatriotes vivant dans cette région.

Texte de la réponse

Comme la majorité des pays où la France entretient un réseau diplomatique et consulaire important, le Royaume-Uni a fait l'objet en 2013 d'un exercice de rationalisation conduisant à optimiser l'utilisation des moyens mis à la disposition du ministère des affaires étrangères et du développement international. Les résultats de cet exercice comprennent un volet concernant notre consulat général à Edimbourg et Glasgow. Celui-ci sera transformé en consulat général d'influence, dont les missions seront recentrées sur les domaines politique, économique et culturel. Les attributions consulaires relatives à l'administration des Français résidant en Écosse et sur l'île de Man seront transférées à notre consulat général à Londres, dont les effectifs seront renforcés en conséquence. Cette adaptation du réseau, voisine de ce qui a été ou sera effectué dans d'autres pays de l'Union européenne, est rendue nécessaire par la volonté d'adapter notre réseau diplomatique et consulaire aux enjeux du 21^e siècle (augmentation de nos moyens dans les pays émergents notamment) et par l'effort que doit consentir le ministère des affaires étrangères et du développement international dans le cadre de l'assainissement des finances publiques. Ses conséquences pour les Français du Royaume-Uni ont été évaluées avec précision et les besoins de nos compatriotes ont été soigneusement mesurés à l'aune des nécessités dictés par les priorités gouvernementales.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67018

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8683

Réponse publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9258